I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL (AMII)

Objet : ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE SUR TROIS (03) ANS POUR CAMPAGNE DE RECEUIL DE DONNEES ROUTIERES

Référence SIGMAP du marché : PI_PIT_111128

Avis N° 142 **/PRMP-MCVT/PIT/S-PRMP du** 19-09-2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt International (AMII) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 20 aout 2025 (version 6).
2. Le **Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relative à l'accord cadre a bon de commande sur trois (03) ans pour campagne de recueil de données routières.
3. Les prestations comprennent :

BON A LANCER

- Organiser et relever le référentiel du réseau routier concernée avec l'équipement VIZIROAD ou L2R Mesure;
- Organiser et relever les dégradations avec l'un ou l'autre des deux équipements ;
- Déterminer l'état de chaque route du réseau à partir de la méthode VIZIR/VIZIRET ;
- Elaborer les schémas d'itinéraires de chaque route ;
- Fournir les cartes du réseau présentant l'état du réseau à des échelles exploitables ;
- Fournir tous les fichiers de mesures à des formats exploitables dans L2R Base ;
- Relever les valeurs de déflexion tous les 100 mètres en quinconce de gauche à droite et à l'axe tous les 500 mètres ;
- Déterminer la déflexion caractéristique tous les 1000 mètres ;
- Présenter des rapports préliminaire et final ;
- Paramétrer le BI ;
- Définir un échantillon représentatif de l'état de dégradation des routes ;
- Organiser et collecter les données en vue de la détermination de l'équation de la coupe de calage du BI ;
- Assurer la collecte de l'UNI par route et par section homogène de la BDR (Banque de Données Routières) ;
- Présenter des rapports préliminaires et final

Les prestations sont réparties en neuf (09) lots à savoir :

- **Lot 1 – Analyse visuelle par la méthode VIZIR et VIZIRET sur le réseau routier classé des départements du Sud (départements du Plateau, de l'Ouémé, du Littoral, de l'Atlantique, du Mono et du Couffo) pour un délai d'exécution de quatre (04) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 2 - Analyse visuelle par la méthode VIZIR et VIZIRET sur le réseau routier classé des départements du Centre (département du Zou et des Collines) pour un délai d'exécution de quatre (04) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 3 - Analyse visuelle par la méthode VIZIR et VIZIRET sur le réseau routier classé des départements du Nord-Est (départements du Borgou et de l'Alibori) pour un délai d'exécution de quatre (04) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 4 - Analyse visuelle par la méthode VIZIR et VIZIRET sur le réseau routier classé des départements du Nord-Ouest (département de l'Atacora et de la Donga) pour un délai d'exécution de quatre (04) moispour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 5 – Campagne de déflexion pour un délai d'exécution de trois (03) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 6 - Mesure d'UNI sur le réseau routier classé des départements du Sud (départements du Plateau, de l'Ouémé, du Littoral, de l'Atlantique, du Mono et du Couffo) pour un délai d'exécution de trois (03) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 7 - Mesure d'UNI sur le réseau routier classé des départements du Centre (département du Zou et des Collines) pour un délai d'exécution de trois (03) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 8 - Mesure d'UNI sur le réseau routier classé des départements du Nord-Est (départements du Borgou et de l'Alibori) pour un délai d'exécution de trois (03) mois pour chaque commande annuelle ;**
- **Lot 9 - Mesure d'UNI sur le réseau routier classé des départements du Nord-Ouest (département de l'Atacora et de la Donga) pour un délai d'exécution de trois (03) mois pour chaque commande annuelle.**

NB : Un cabinet ou groupement de cabinets peut soumissionner pour tous les lots et se voir retenir sur la liste des neuf (09) lots à condition de proposer un personnel qualifié différent pour chacun des lots.

4. Le délai de réalisation de la mission est de trois (03) ans pour l'accord cadre à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrer la mission. La durée d'exécution de chaque bon de commande annuel est :

Lots 1,2,3 et 4 : Quatre mois (04) la première année et trois (03) mois sur les deux années restantes mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrer la mission

lots 5,6,7,8 et 9 : Trois (03) mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrer la mission.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats par lot d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

BON A LANCER

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après : **Critères d'évaluation**	**Note pour le critère**	**Sous-critères d'évaluation et note**	**Moyens de Preuve à fournir par le candidat**
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des Etude et/ou	10	Inscription au RCCM ou statuts = 10 points Non inscription au RCCM ou statuts = 00 points	Copie du RCCM et/ou des Statuts

contrôle des travaux routier ; Collecte de données ; planification et statistiques ; transport et logistique ; BTP			
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études ou contrôle des travaux routières ou de recueil de données au cours des dix (10) dernières années (2015,2016,2017,2018,2019, 2020, 2021, 2022 ,2023,2024) et de l'année en cours.	25	**Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé au moins cinq (05) missions (à raison de 5 points par expérience). **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Génie Civil, Routier, Travaux-Publics, BTP (BAC+5) ayant participé ou ayant réalisé au moins cinq (05) missions (à raison de cinq (05 points par expérience) BON A LANCER	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception, appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait, qui doivent préciser les marchés pour lesquels le personnel d'encadrement a été associé, pour justifier ses expériences professionnelles
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de : Lots 01, 02, 03 et 04 : analyse visuelle par la méthode VIZIR et	50	**Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 10 points par expérience) dont au moins une (01) mission en Afrique subsaharienne **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence**	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès -verbaux de réception, appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants en

VIZIRET sur le réseau routier Lot 05 : Mission de mesure de déflexion dans le cadre d'une campagne d'auscultation sur le réseau routier, ou une étude de réhabilitation de routes revêtues au cours des 10 dernières années (2015-2024) Lot 06, 07, 08 et 09 : mesure d'UNI ou Analyse visuelle par la méthode VIZIR et VIZIRET sur le réseau routier au cours des dix (10) dernières années (2015, 2016,2017, 2018,2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024) et de l'année en cours.		Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Génie Civil, Routier, Travaux-Publics, BTP (BAC+5) ayant participé ou ayant réalisé au moins deux (02) missions (à raison de 10 points par expérience) dont au moins une (01) mission en mission en Afrique subsaharienne. BON A LANCER	copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou de service fait, qui doivent préciser les marchés pour lesquels le personnel d'encadrement a été associé, pour justifier ses expériences professionnelles
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Organigramme de la structure = 2,5 points Présentation du cabinet = 2,5 points	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	♣ Liste du personnel = 1 point ♣ Un (01) **Chef de Mission (personnel d'encadrement),** titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Génie Civil, Routier, Travaux-Publics, BTP (BAC+5) = 5 points Un (01) **Technicien supérieur**, titulaire d'un diplôme de BAC+3 en Génie Civil = 3 points et ayant suivi une formation au méthode	Liste du personnel et copie simple des diplômes et de l'attestation de formation à la méthode VIZIR et VIZIRET

		moderne d'auscultation routière (méthode VIZIR et VIZIRET ou équivalent) = 1 point	
TOTAL	**100**		

La note minimale requise pour être présélectionné par lot est de soixante-dix (70) points et le nombre de candidats présélectionnés par lot ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Tél. : +229 01 21 31 81 45 / 01 21 31 55 08. Email :** myacobi@gouv.bj/ odessouassi@gouv.bj/ spprmpmcvdd@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au **secrétariat permanent des marchés publics du MCVT Ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103 au 1er étage de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes (heure locale GMT+1) tous les jours ouvrables**.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 22/09/2025 . Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

NB : Toutes les manifestations n'ayant pas fait objet de retrait de l'AMI conformément au point 12 ne seront pas ouvertes.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103** au plus tard le 22/10/ 2025 à 09 heures 00 minutes (heure locale GMT+1).

Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les identifications suivantes :

Enveloppe intérieure : Avis N° 142 /PRMP-MCVT/PIT/S-PRMP du 19/09/2025 avec précision de l'objet et du lot / insérer la raison sociale et adresse du soumissionnaire

Enveloppe extérieure : Avis N° 142 /PRMP-MCVT/PIT/S-PRMP du 19/09/2025 avec précision de l'objet et du lot, nom de l'autorité contractante et adresse / mention (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES MANIFESTATIONS D'INTERETS)

NB : Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les manifestations d'intérêt (versions physiques et électroniques) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MCVT** le 22/10/....2025 à ....09... heures ..00..... minutes (heure locale GMT+1).

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt international (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MCVT** le ...22/10/.....2025 à 09 heures 30 minutes (heure locale GMT+1).

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure

BON A LANCER

de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

BON A LANCER

Cotonou, le 19-09-2025

La personne responsable des marchés publics

Personne Responsable des Marchés Publics

Michel Kouèssi YACOBI